

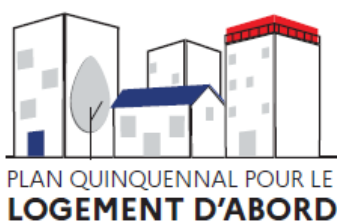


Plan parisien pour le

Logement d'abord

Bilan 2024 & Perspectives 2025-26

Août 2025



Plan parisien pour le Logement d'abord

La **Ville de Paris s'engage depuis plus de 20 ans en faveur de l'accueil, l'hébergement et l'accès au logement des personnes mal logées ou sans abri**. Cette politique volontariste s'est traduite par la production de 110 000 logements sociaux en 20 ans, et également par la mise en place de dispositifs innovants, tels que Louez solidaire et sans risque et la Nuit de la Solidarité.

En février 2021, **la Ville de Paris devient un territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI LDA) lancé par la Dihal, marquant une nouvelle étape dans son engagement en faveur des personnes sans domicile. Le Plan parisien pour le Logement d'abord vise à renforcer les politiques de prévention, à faciliter l'accès rapide au logement des personnes sans domicile, et à améliorer l'offre d'accompagnement. Ce faisant, ce Plan Logement d'abord œuvre pour une plus grande fluidité de l'hébergement afin de lui permettre de retrouver sa vocation d'accueil des personnes en situation de détresse.

Les 15 mesures du **Plan parisien pour le Logement d'abord** s'articulent autour de 5 axes :

1. **Mobiliser l'offre de logements** à travers le développement de Louez solidaire et sans risque, le développement des pensions de famille et leur mobilisation pour des publics sans-abri, le relogement rapide des publics vulnérables par le dispositif Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires (ARPP), et l'évolution des politiques d'attribution et de production de logements sociaux.
2. **Prévenir des situations de sans-abrisme** en favorisant l'accès au logement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et grâce à la prévention des expulsions locatives notamment par un meilleur accompagnement des personnes ayant des problématiques de santé mentale à risque d'expulsion (ELIAHS – Équipes de Liaison Intersectorielle d'Accompagnement entre Habitat et Soins).
3. **Aller vers les personnes sans-abris** grâce à des permanences juridiques et un système de premier accueil dans lequel l'accès au logement trouve une place centrale.
4. **Accompagner les personnes sans domicile** au logement à travers la formation des professionnels de terrain, la coordination de l'offre d'accompagnement lié au logement, et l'expérimentation 'Bail-Bail la rue' afin de reloger 15 personnes ayant des longs parcours de rue.
5. **Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme** grâce aux Rencontres parisiennes du Logement d'abord et la mobilisation des données afin d'objectiver le nombre de personnes concernées et de mieux comprendre leurs parcours et difficultés.

Bilan 2024 & perspectives 2025-26

Le tableau ci-dessous restitue les **actions réalisées entre 2021 et 2024** dans le cadre du Plan parisien pour le logement d'abord, ainsi que les **perspectives pour 2025-26**. Les actions sont mises en place par la Ville de Paris en lien avec les services de l'État et certaines bénéficient de financements de l'AMI LDA.

Ambition de la Ville 2021-2026	Bilan 2021-24	#	Plan d'action 2025-26
1. Mobiliser l'offre de logement au profit des personnes prioritaires			
Développer le dispositif Louez solidaire et sans risque au profit des ménages prioritaires, et favoriser l'accès des ménages à besoins complexes au dispositif	La captation de 274 nouveaux logements Louez Solidaire et sans risque entre 2021 et 2024 avec des cofinancements de l'AMI2-LDA. Les équipes « Louez Solidaire renforcé » d'Aurore et de Groupe SOS ont suivi la formation-action Logement d'abord en 2023 afin de mieux accompagner les ménages ayant des besoins complexes. Fin 2024, la Ville de Paris a financé une mission d'évaluation afin d'intégrer davantage les principes du Logement d'abord.	1	Capter 40 logements Louez solidaire par an, soit 80 logements entre 2025 et 2026, et améliorer l'accompagnement des ménages à besoins complexes pour tous les opérateurs grâce à la mise en place des préconisations de la mission d'évaluation.
Mettre 40 logements sociaux du contingent de la Ville à disposition d'Un chez-soi d'abord Paris.	Entre 2022 et 2024, la Ville de Paris a capté l'ensemble des 40 logements sociaux prévus dans les conventions signées avec 8 bailleurs sociaux.	2	Engager une réflexion autour des leviers pour capter davantage de logements et ainsi atteindre les 155 places autorisées par ses financements de l'ARS avec la DRIHL 75 et les bailleurs sociaux.

Agréer 17 nouvelles pensions de famille entre 2021 et 2026, soit une par arrondissement parisien et étudier le développement des résidences accueils	En 2024, la Ville a agréé 3 pensions de famille, soit 53 logements, portant à 12 pensions de famille agréées au cours de la mandature (234 logements). Parcours « de la rue au logement » pour 76 personnes sans-abris ou sans domicile relogées dans les logements de la Ville en pension de famille (56% des relogements en 2024 et 2023, contre 28% en 2022). Suite au succès de l'expérimentation en 2023, la démarche « de la rue aux pensions de famille » a désormais intégré la politique d'attribution de la DLH en 2024 : grâce au soutien des mairies concernées, la démarche est déployée auprès de 5 nouveaux établissements.	3	Poursuivre le développement des pensions de famille grâce à l'agrément d'au moins 3 nouvelles structures par an. Poursuivre la démarche 'de la rue au logement' Relancer la production des résidences accueils afin d'apporter de nouvelles solutions aux personnes sans domicile ayant des troubles psychiques.
Renforcer le système de suivi en vue d'atteindre l'objectif de 2000 désignations par an au profit des ménages prioritaires labellisés ARPP	Malgré une baisse de 8% des attributions (10 046 contre 10 935 en 2022) en 2023, la Ville de Paris a maintenu son nombre de logements mis à disposition (1489 contre 1449 en 2022) et de ménages relogés (1271 contre 1297 en 2022). Cette réussite est notamment attribuée à un nouveau système de rappels envoyés aux bailleurs sociaux.	4	Renforcer le système de suivi de l'ARPP et mobiliser des bailleurs afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 2 000 désignations annuelles. En parallèle, la Ville de Paris et la DRIHL75 étudieront dans le cadre du PDALHPD des pistes pour une meilleure articulation entre le Protocole LDA et ARPP.
Mieux prendre en compte les besoins des personnes sans domicile dans la politique d'attribution de la Ville de Paris	Lancée début 2024, la nouvelle grille de cotation favorise l'accès au logement des ménages prioritaires (situations de sur-occupation, d'expulsion, d'hébergement, de violence, de handicap, Droit au logement opposable [DALO], ou du premier quartile des revenus).	5	En 2025, expérimenter l'attribution prioritaire des ménages du premier quartile de revenus sur les logements sociaux, notamment par un 'taguage' de ces logements par les bailleurs auprès

	La part des ménages du premier quartile ('Q1') relogés dans le parc social hors QPV reste en deçà de l'objectif de 25%. Afin de mieux comprendre les causes, et identifier des pistes d'amélioration, une étude a été menée en 2024 et deux groupes de travail ont été lancés relatifs à l'identification des logements accessibles, à la solvabilité des ménages et à l'aide au logement de la CAF.		des réservataires. En 2026, réfléchir à l'extension de cette expérimentation.
Mieux prendre en compte les besoins des personnes sans domicile dans la politique de production de logements sociaux de la Ville de Paris	Dans la Stratégie Logement 2035, la Ville s'est engagée à atteindre 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux. Cette stratégie s'est déclinée dans la nouvelle Convention de délégation des aides à la pierre (DAP) 2023-2028, qui fixe des objectifs ambitieux : produire 25 500 logements sociaux, dont 35% de PLAI et 3% de PLAI adapté. En 2023, 747 logements sociaux ont été agréés dont 696 en PLAI et 51 en PLAI adapté. Au global, ce sont donc 5 553 logements sociaux qui ont été agréés en 2 ans, soit 25% de l'objectif de la DAP.	6	Poursuivre la politique volontariste de production des logements sociaux afin d'atteindre les objectifs de la Convention de délégation des aides à la pierre.
2. Prévenir des sorties d'institution et des expulsions locatives			
Augmenter le nombre de jeunes sortants d'ASE, qui accèdent à un logement, grâce notamment aux 1000 logements du contingent de la Ville en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et aux	Le Protocole de bonnes pratiques relatif aux attributions de logements en FJT relevant du contingent de la Ville a été signé par l'URHAJ, l'UNAFO et la Ville de Paris en mars 2024. Grâce à ce protocole au moins 55% des logements de la Ville en FJT seront attribués aux ménages prioritaires, dont des jeunes sous contrat jeunes	7	Améliorer le suivi du « Protocole de bonnes pratiques d'attributions de logements en FJT » avec l'URHAJ et l'UNAFO pour favoriser l'accès aux logements en FJT aux publics prioritaires, dont des jeunes réfugiés, sans-abri, sortant d'hébergement, ainsi

relogements en Louez Solidaire et sans risque	majeures. En 2024, 309 logements de la Ville de Paris étaient attribués, dont environ un quart aux jeunes en contrat jeunes majeurs. Également, grâce à la formation de plus de 200 professionnels de l'ASE, l'instauration d'une nouvelle commission trimestrielle en janvier 2024, et la priorisation de ces jeunes sortant de contrat jeunes majeurs dans les attributions, les relogements de ce public progresse. En effet, 120 étaient logés en Louez Solidaire et sans risque fin 2024 (+24 par rapport à fin 2023), et ils représentaient 72% des entrés en FJT via le contingent de la Ville. La Ville de Paris a renforcé son soutien aux jeunes ayant de faibles ressources dans leur accès aux FJT, par le renouvellement du financement d'Inser'toit et par la création, à titre expérimental, d'une nouvelle aide forfaitaire du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). D'un montant de 150 à 180 € par mois pendant 3 à 6 mois, cette aide apporte un complément de revenu pour des jeunes n'ayant pas les ressources suffisantes pour payer une redevance en FJT. En 2024, année expérimentale, 24 dossiers ont été déposés, 21 validés pour un montant de 8 970 euros.	que des jeunes sous contrat jeune majeur et sortant d'ASE. Faciliter l'accès aux logements en FJT pour des jeunes ayant des faibles ressources, par une mise à disposition de logements pour les jeunes accompagnés dans le cadre d'Inser'toit, et une meilleure mobilisation de l'aide expérimentale du FAJ.
--	---	--

Poursuivre une politique volontariste de prévention des expulsions qui a permis de réduire de 30% le nombre de personnes expulsées à Paris depuis 2008, avec une attention particulière accordée aux publics ayant des troubles de la santé mentale	En 2022, la nouvelle équipe ELIAHS du 18e arrondissement a accompagné 36 ménages locataires du parc social ayant des troubles psycho-sociaux. En 2023, la Ville de Paris a étudié des options pour renforcer la prise en charge des locataires du parc privé à risque d'expulsion et ayant des problèmes de santé mentale.	8	Lancer une nouvelle équipe ELIAHS est envisagée pour le 17e fin 2024, avec le soutien de plusieurs financeurs, dont la Ville de Paris. Recruter un professionnel chargé de l'articulation entre prévention des expulsions et santé mentale pour des locataires du parc privé qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs existants.
3. Aller vers les personnes sans-abris			
Développer un système de premier accueil qui est plus lisible, mieux articulé à l'échelle de l'arrondissement, et davantage axé sur l'accès au logement	1 642 entretiens réalisés dans le cadre de permanences d'accès aux droits pour les personnes en grande précarité au sein de 5 sites - 3 Permanences Sociales d'Accueil (PSA), 1 Espace Solidarité Insertion (ESI), et le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) Agnodice. En 2023, 39% des usagers des permanences étaient sans domicile. 82% des demandes concernent le droit des étrangers, 13% la question du logement.	9	Poursuivre les permanences d'accès aux droits au sein des 5 sites : 3 PSA, 1 ESI, et le CHU Agnodice.
	En 2023, la Ville de Paris a poursuivi des démarches pilotes dans les 10^e et le 14^e arrondissements, associant plus de 20 professionnels des Espaces Parisiens des Solidarités (EPS), des ESI et des antennes logements à des actions de formation, d'interconnaissance, et des visites apprenantes.	10	Mettre le logement au cœur des actions d'accès aux droits proposées par les structures de premier accueil (EPS, ESI / PSA), grâce à la formation des professionnels de la veille sociale, la diffusion des informations sur le logement aux acteurs de la veille sociale, le renforcement de la place accordée à l'accès au logement dans les ESI-PSA de

			la Ville de Paris dans le cadre de la réforme en cours.
4.	Accompagner les personnes sans domicile au logement		
Améliorer l'accompagnement au logement des publics prioritaires grâce à la formation des intervenants sociaux et faciliter leur accès au logement par la sensibilisation des membres des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)	a. Formation sur l'accès au logement des publics prioritaires : environ 1000 professionnels formés entre 2022 et 2024, au travers d'un programme annuel de 4 séminaires et de 4 cycles de 4 modules à la carte. La part des professionnels ayant un niveau de connaissance « bon » ou « très bon » passe de 54% avant à 88% après les formations. b. Formation-action Logement d'abord : 91 professionnels ont participé aux deux premières éditions. Conçu pour les équipes d'accompagnement au logement intervenant auprès de publics fragiles (pensions de famille ou dispositifs diffus), ce programme de formation-action fournit des outils concrets pour appliquer les principes du "Logement d'abord". Son but est de simplifier l'accès et le maintien en logement pour les personnes ayant été à la rue pendant longtemps et présentant des besoins complexes. Initié et expérimenté par la Ville de Paris en 2023 auprès de 9 équipes (56 participants), le programme est déployé en 2024 sous une forme renforcée par l'organisme externe Alfapsy, ciblant cette fois 6 équipes (35 professionnels). c. Sensibilisation des membres des CALEOL aux principes du Logement d'abord : après un premier	11	a. Former 300 travailleurs sociaux par an sur l'accès au logement au travers un programme composé d'un séminaire d'une journée et 2 cycles de 4 modules à la carte. Editer et diffuser une version numérique du 4^e module, afin de disposer des quatre modules à la carte en Replay. b. Lancer les 3^e et 4^e cohortes de la formation-action et structurer une communauté de pratiques pour aider les anciens stagiaires à maintenir la dynamique 'logement d'abord' après la fin du programme. c. Poursuivre la sensibilisation des membres des CALEOL aux principes du

	atelier d'échange en 2022, la Ville a organisé un séminaire de sensibilisation en mars 2023 à la DLH. Ce séminaire a réuni 40 membres de CALEOL, représentants de locataires, de bailleurs sociaux et de réservataires de logements sociaux. Deux autres instances réunissent également les bailleurs sociaux souhaitant promouvoir le logement d'abord : la rencontre annuelle entre bailleurs sociaux et opérateurs d'accompagnement lié au logement (1^{ère} édition en novembre 2024), et la rencontre inter-bailleurs de suivi de la convention de captation Un chez-soi d'abord (deux rencontres en 2024).		Logement d'abord grâce à des séances de sensibilisation lors du Comité d'échange partenarial et à la représentation de la Ville au sein des commissions d'attribution, et par l'animation des instances autour d'ASLL / AVDL et d'Un chez-soi d'abord.
Augmenter le relogement des personnes sans-abris chroniques à Paris	Bail-Bail la rue, un projet porté par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et les Enfants du Canal, est lancé début 2024 suite à l'obtention des financements de la DRIHL et de la Ville de Paris. A fin 2024, 9 personnes étaient accompagnées et 5 personnes relogées dans le cadre du dispositif. En moyenne, les personnes accèdent à un logement au bout de 35 jours.	12	Atteindre 15 ménages sans-abris chroniques relogés à fin 2025. Si l'expérimentation est une réussite, les partenaires du projet étudieront la faisabilité de sa pérennisation à l'échelle parisienne.
Améliorer l'offre d'accompagnement lié au logement à Paris, en outre par une meilleure articulation entre l'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL), financé par l'État, et l'Accompagnement social lié	Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), à l'automne 2023, la Ville de Paris et la DRIHL 75 ont organisé une consultation des principales parties prenantes – 30 personnes accueillies et 60 professionnels pour recueillir leur avis sur le fonctionnement et les limites des dispositifs AVDL et ASLL. Le Comité responsable du PDALHPD a validé les propositions	13	En 2025 et 2026, la Ville de Paris, en partenariat avec la DRIHL75, continuera la mise en place des recommandations issues de la consultation organisée à l'automne 2023, et validée par le CoRep du PDALHPD de mars 2024. En plus de l'organisation d'une deuxième réunion entre bailleurs et opérateurs AVDL/ASLL, la Ville s'engage dans un processus

au logement (ASLL), financé par la Ville.	d'amélioration issues de la consultation en mars 2024. La Ville et la DRIHL 75 ont mis en place les premières actions dès 2024, dont un annuaire et une rencontre entre bailleurs sociaux et opérateurs ASLL et AVDL. Par ailleurs, la Ville a intégré les recommandations clés issues de la consultation dans le nouveau cahier des charges de l'ASLL, notamment : l'augmentation du nombre de visites à domicile (passant d'une à deux) et l'amélioration de la coordination avec les Maisons des Solidarités et les bailleurs sociaux.		d'évaluation approfondie. Elle mesurera l'impact des récentes modifications du cahier des charges de l'ASLL (qui visent, entre autres, à diminuer les interruptions d'accompagnement) et mènera une évaluation complète du dispositif ASLL. L'objectif est de dégager des pistes d'amélioration pour les prochaines conventions triennales.
5. Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme			
Dans le prolongement de la Nuit de la Solidarité, améliorer la connaissance des besoins des personnes sans domicile (ou en risque de le devenir) à Paris et contribuer à l'évaluation de la politique de lutte contre le sans-abrisme en partageant les données déjà existantes sur ce sujet	La Ville de Paris a renforcé l'observation du sans-domicilisme par la réalisation d'une la Nuit de la Solidarité estivale, d'une étude qualitative sur les habitants du Bois de Vincennes, et de la publication de la première édition -2021-2022 – des 'Chiffes clés : Personnes sans domicile à Paris'. En parallèle, la ville a créé une Plateforme d'observation du sans-domicilisme à Paris réunissant la Ville de Paris, la Drihl, le Samu Social de Paris, l'Apur, l'Adil 75, le SPIP de Paris et le GHU Psychiatrie et Neuroscience. Afin d'enrichir la diffusion des connaissances, l'Observatoire social de la DSOL a organisé une conférence le 1er avril 2025 à l'Hôtel de Ville portant sur les liens entre sans-abrisme et migration, les	14	Poursuivre la montée en charge de l'observation du sans-domicilisme au travers des productions annuelles (la Nuit de la Solidarité et des 'chiffres clés') et des travaux universitaires. La Ville de Paris cherchera également à renforcer la coordination entre les instances d'observation sociale.

	femmes sans domicile et les personnes âgées sans domicile. L'Observatoire social de la DSOL a lancé l'évaluation de Bail-Bail la rue qui vise à suivre l'évolution des situations sociales et sanitaires des personnes accompagnées et analyser les pratiques de l'équipe à l'aune des principes du Logement d'abord. Les entretiens sont ainsi réalisés avec toutes les personnes relogées par Bail-Bail la rue en 2024.		Poursuivre l'évaluation de Bail-Bail la rue qui se traduit notamment par des entretiens auprès des personnes accompagnées et des professionnels des Enfants du Canal. Un rapport intermédiaire sera produit au printemps 2026. Ses conclusions alimenteront les réflexions sur la poursuite du dispositif.
Favoriser l'appropriation des principes et pratiques du Logement d'abord, notamment à travers les Rencontres parisiennes du Logement d'abord	La troisième édition des Rencontres parisiennes du Logement d'abord a réuni, le 23 mai 2025, 111 participants et 31 intervenants pour une journée d'échange et de réflexion autour du Plan parisien pour le Logement d'abord. Sous le regard de notre grand témoin, Nadyah Abdel Salam, chercheuse, le programme s'articulait autour de deux thématiques : la participation des personnes concernées et la place des études dans les politiques du Logement d'abord.	15	En raison des élections municipales, une 4^e édition des Rencontres parisiennes du Logement d'abord sera sans doute reportée à fin 2026 ou début 2027. En 2025 et 2026, des « Labs Logement d'abord » (ateliers de codéveloppement) réuniront des acteurs parisiens afin de proposer des évolutions pour mieux intégrer le 'Logement d'abord' dans les dispositifs parisiens. Un premier Lab sera organisé dès l'automne 2025 sur la relance de la production des résidences accueils, une solution adaptée aux personnes sans domicile ayant des troubles psychiques.